

Nombre de membres : 34
En exercice : 33
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Votants : 29

Abstentions : 0
Exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

N°2021-87

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 10 décembre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard à Maryse Thomas, Albert Viroulet à Pierre Hachin, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Jean-Pierre Broussaud à Louis Furlaud, Bernard Darfeuilles à Charles-Antoine Darfeuilles, Christian Vignerie à Maryse Thomas

Secrétaire de séance : Bruno Grancoing

**Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes, Budget Communautaire Principal et Budget Annexe
« Ordures Ménagères » exercice 2021.**

Monsieur le Président explique que Monsieur le Trésorier de Rochechouart propose d'admettre en non-valeur et créances éteintes un certain nombre de créances qui se décomposent comme suit :

- Pour le Budget Communautaire Principal exercice 2021 :

Objet de la créance	Motivation	Montant	Imputation comptable
Autres prestations de service	Combinaison infructueuse d'actes	140,00 €	6541 non-valeur
Journées ALSH impayées	Combinaison infructueuse d'actes	303,38 €	6541 non-valeur
Garderies impayées	Combinaison infructueuse d'actes	421,06 €	6541 non-valeur
Journées de garderies ou micro-crèche impayées	Combinaison infructueuse d'actes	29,73 €	6541 non-valeur
Ordre de reversement	Combinaison infructueuse d'actes	24,64 €	6541 non-valeur

Pour un total de 918, 81€.

Objet de la créance	Motivation	Montant	Imputation comptable
Journées ALSH non réglées	Surendettement après décision de la commission	237,01 €	6542 créances éteintes

Pour un total de 237,01 €

- Pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2021 :

Objet de la créance		Motivation		Montant	Imputation comptable
Redevances année 2013	impayées	Combinaison d'actes	infructueuse	2959,26 €	6541 non-valeur
Redevances année 2014	impayées	Combinaison d'actes	infructueuse	4842,71 €	6541 non-valeur
Redevances année 2015	impayées	Combinaison d'actes	infructueuse	5500,78 €	6541 non-valeur

Pour un total de 13 302,75 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

-PRONONCE l'admission en non-valeur, sur le Budget Principal Communautaire exercice 2021, de la somme de 918,81 €, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le premier tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2021, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6541,

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur, sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2021, de la somme de 13 302,75 €, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le second tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2021, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6541.

-PRONONCE l'admission en créances éteintes, sur le Budget Communautaire Principal exercice 2021, de la somme de 237,01 €, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2021, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6542.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le

Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD